

Micro-ferme Capricorne

Expérimenter, modéliser, répliquer



2019



Propos introductif

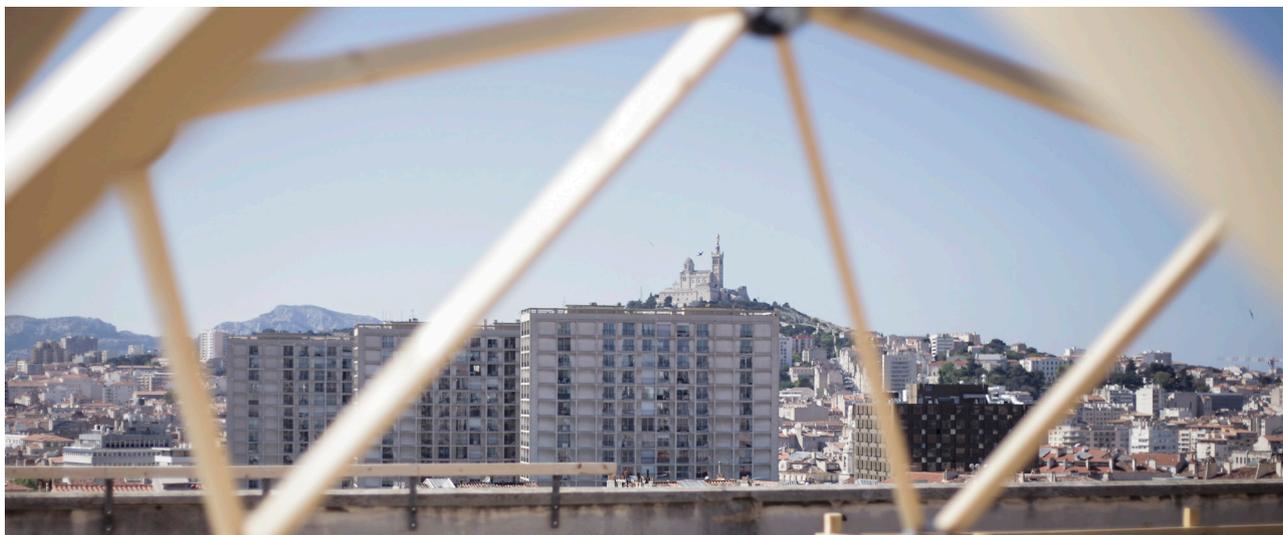
À l'heure où, de multiples rapports scientifiques nous alertent sur le réchauffement climatique, la chute de la biodiversité et où les travaux transdisciplinaires des collapsologues mettent en avant la nécessaire réinvention de nos modes de vie, l'alimentation et donc l'agriculture doivent (re)prendre une place centrale au sein des territoires.

Penser la ville résiliente de demain c'est avant tout penser comment ses habitants vont se nourrir, et pour cela produire. Un modèle alimentaire fondé sur une distance chaque jour plus grande entre consommateur et producteur ne peut, à terme, que dysfonctionner. Dans une France où 80% de la population habite en ville, le développement de l'agriculture urbaine et la relocalisation des filières alimentaires apparaît donc plus que nécessaire.

La société civile marseillaise semble de plus en plus prendre conscience de ces enjeux. En atteste le fourmillement des initiatives locales liées à la transition agroécologique sur le territoire. Celles-ci demeurent pourtant souvent isolées et sont peu visibles, sans qu'aucun projet d'ampleur n'impacte toute la chaîne de valeur.

Il est temps de rassembler les compétences et les envies, d'expérimenter, de modéliser pour ensuite pouvoir répliquer ! C'est l'ambition du projet "Cultivons Marseille !" qui prend racine dans les quartiers nord de la ville pour changer Marseille.

Face à un désordre global, il devient en effet urgent d'apporter des solutions locales !



Le contexte territorial Marseillais

Marseille est un territoire à fort potentiel pour le développement d'une agriculture urbaine et agroécologique. Son climat, son tissu urbain, sa sociologie ou encore sa gastronomie en font une ville de choix pour expérimenter un nouveau modèle en circuit court de la graine à l'assiette.

La Cité de l'agriculture met en œuvre depuis sa création des actions visant à participer à la transition agroécologique. Ces actions sont réalisées en partenariat étroit avec une diversité d'acteurs publics, notamment : ADEME, DRAAF, ARS, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille, Ville de Marseille et Mairies de secteurs.

Contexte socio-économique

Plus vaste métropole de France (3 150 km²), Aix Marseille Provence se caractérise par une dynamique démographique en pleine expansion (+100 000 habitants d'ici à 2030¹). Cependant, ce sont surtout les écarts de richesse (les 10% des ménages les plus riches ont des revenus 8 fois supérieurs à ceux des 10% les plus pauvres) et la ségrégation socio-spatiale qui marquent la réalité de ce territoire.

Cette ségrégation se révèle notamment dans l'importante disparité entre les quartiers nord de Marseille et le reste de la ville. Au-delà de l'imaginaire collectif, les «quartiers Nord» recouvrent une réalité socio-économique difficile avec un fort taux de pauvreté, un faible taux d'emploi, un accès limité aux services basiques (transports, loisirs, espaces verts), le tout dans un contexte de logement souvent dégradé. Ainsi, le 15^{ème} arrondissement, au cœur de notre projet, dépasse largement la moyenne métropolitaine et nationale (source INSEE, 2015) en termes de taux de chômage (42,2%), de taux de pauvreté (27,7%) ou de niveau d'études (12,3% des habitants ont un diplôme de l'enseignement supérieur).

Ces données socio-économiques et son relatif enclavement géographique font du 15^{ème} arrondissement un territoire fragile, qui réunit ainsi 12 quartiers «prioritaires» (sur 59 au niveau métropolitain). Néanmoins, il s'agit aussi d'un arrondissement à fort potentiel avec une population jeune (42,5% de moins de 30 ans), un tissu associatif dense et des habitants demandeurs de plus d'initiatives locales.

Contexte alimentaire, agricole et environnemental

Forte d'une géographie exceptionnelle et de conditions climatiques favorables à l'agriculture, la Cité phocéenne était en 1950 autosuffisante en fruits et en légumes. Aujourd'hui son autonomie alimentaire est de 2,22%. Dit autrement, elle exporte 98% de ce qu'elle produit quand elle importe 98% de ce qu'elle consomme. S'observe ainsi une déconnexion totale entre ceux qui produisent et ceux qui mangent.

Pourtant, Marseille est un espace à fort potentiel agricole (230 hectares de terres agricoles disponibles²) avec un réseau d'irrigation très développé et de très bonnes potentialités agronomiques (des terres aux sols profonds et riches, une culture possible 9 mois de l'année).



L'enjeu est également celui d'une (r)évolution dans notre manière de nous nourrir. Alors qu'un décès sur cinq dans le monde est dû à une mauvaise alimentation (Le Monde, avril 2019), Marseille fait face à d'importantes problématiques sanitaires notamment en termes de surpoids et d'obésité (17% de la population, Observatoire Régional de la Santé). Là encore, les habitants quartiers les plus défavorisés sont davantage concernés par ces problématiques. On compte 187 grandes surfaces, 39 marchés locaux, 15 épiceries paysannes et 51 AMAP à Marseille actuellement³. Toutefois, la concentration des services d'alimentation dans le centre-ville reste très forte. Les arrondissements périphériques connaissent un accès à l'alimentation beaucoup plus restreint, rapprochant ainsi ces territoires du concept de désert urbain alimentaire établi par la FAO. A titre d'exemple, dans le 15ème arrondissement, on ne dénombre que trois grandes surfaces et un seul point d'approvisionnement de paniers peu fréquenté (17 personnes, Les Paniers Marseillais). Surtout, l'approvisionnement en fruits et légumes de production locale y est très difficile alors même que c'est l'arrondissement qui dispose du plus grand nombre de terrains disponibles pour mener des projets d'agriculture urbaine.



¹ Agam

² Recensement 2018 Chambre d'agriculture (193ha) + Cité de l'agriculture (38ha)

Contexte des politiques locales

La Cité de l'agriculture souhaite s'intégrer dans les différentes politiques publiques conduites sur le territoire. Elle a ainsi noué, cultivé des liens avec les pouvoirs publics compétents en matière d'agriculture, de cohésion sociale et d'environnement. Ces liens établis avec ces partenaires publics illustrent la capacité de la Cité de l'agriculture à mettre en oeuvre des projets cohérents avec les politiques publiques autour des thématiques alimentaires, agricoles et environnementales.

Le présent projet est ainsi envisagé pour venir s'intégrer et enrichir ces dynamiques de territoires :

- Le programme alimentaire territorial (PAT 13) lequel n'est à ce jour pas encore entré dans sa phase opérationnelle, mais qui est en relation étroite avec la Cité de l'agriculture ;
- Le premier dispositif du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône spécifiquement dédié à l'accompagnement de l'agriculture urbaine et pour lequel une demande a été déposée au titre de ce projet en janvier 2019 ;
- La labellisation du territoire métropolitain au titre du French Impact, dans lequel est identifié la Cité de l'agriculture.

³ Étude Cité de l'agriculture pour l'ADEME, 2018 - 2019



Localisation du projet

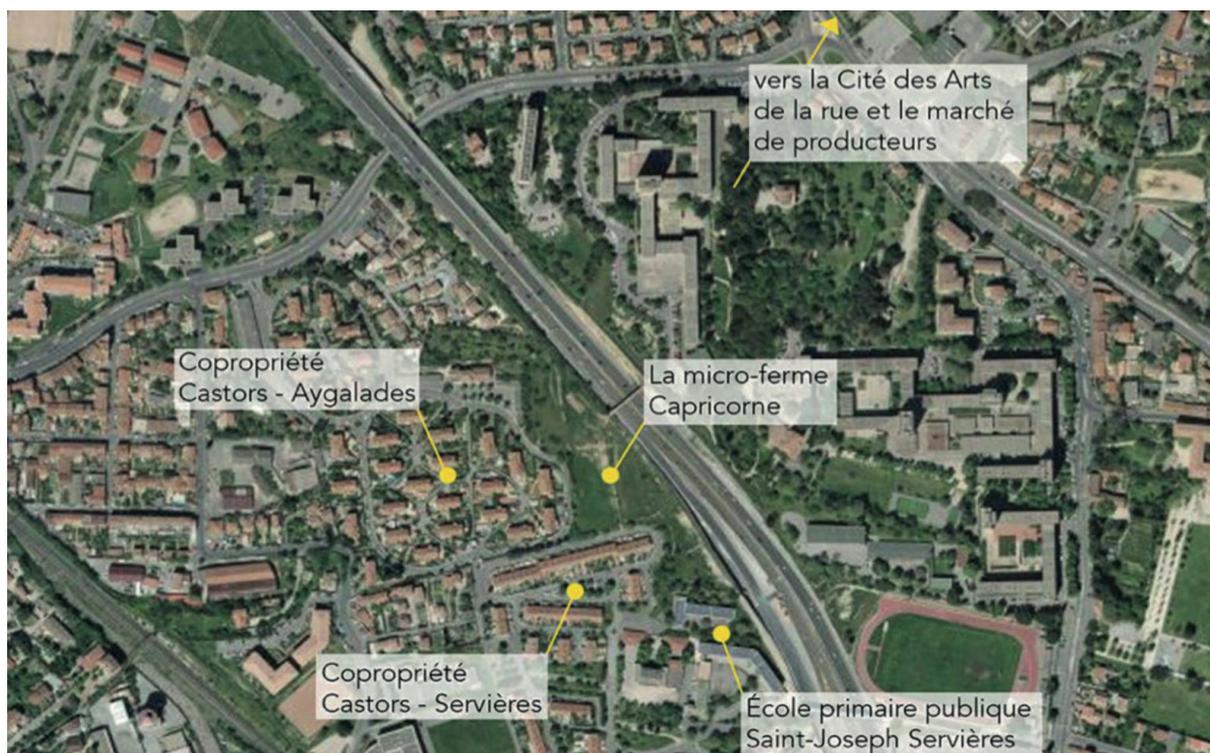
Quartier nord

Le projet se situe dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, quartier des Aygalades. Le terrain, d'une superficie de 8 500 m², s'inscrit le long de la rocade L2 dans un quartier résidentiel.

Pourquoi le 15^{ème} arrondissement ?

Les quartiers nord de Marseille correspondent à la définition de « déserts alimentaires » telle qu'énoncée par la FAO. Ces territoires sont en outre dépourvus d'espaces agricoles et de vergers. La micro-ferme permettrait de créer un espace d'animation et de sensibilisation pour le quartier et les écoles environnantes et ainsi, participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire locale.

La Cité de l'agriculture est également ancrée dans le 15^{ème} arrondissement à travers un marché de producteurs ayant lieu tous les premiers dimanches du mois. Le projet de micro-ferme entend approfondir l'ancrage de projets agroécologiques sur ce territoire.



La Cité de l'agriculture a obtenu un bail de droit commun d'une durée adéquate pour la pérennité du projet (10 ans) avec la Ville de Marseille. Une concertation est également menée auprès des habitants, de l'école primaire proche de la micro-ferme et des associations et centres sociaux locaux.

État actuel du terrain

Le terrain se situe sur un ancien site agricole. Ce site a été en partie recouvert de remblais probablement issus des travaux de la SEMM en 2018. L'objectif est de retrouver la fonction agricole du site, actuellement situé en zone d'habitat au PLU.



Composition du terrain

Le projet de micro-ferme utilise la topographie du terrain pour organiser les activités envisagées. L'espace d'accueil et de formation se situe en haut du site et profite d'un panorama remarquable sur le projet Capricorne et sur Marseille. Le long du talus de la L2, les terres sont d'origine et quelques arbres émergent de la prairie en place. Cette partie est propice à l'implantation du verger cultivé en agroforesterie. La partie la plus basse du terrain, aplanie par les remblais, est abrité du vent dominant. Après des travaux de remise en état du sol, cette partie sera dédiée à la zone de maraîchage. D'autres activités sont prévues dans la micro-ferme et sont repris en synthèse ci-dessous.

En synthèse, l'ensemble des activités de la micro-ferme pressenties sont les suivantes :

- un verger cultivé en agroforesterie
- des buttes de culture hors-sol et pleine terre
- une haie dépolluante et anti-bruit
- culture
- une plate-forme de compostage
- un espace d'accueil

Plan de composition

Légende

- Arbres fruitiers (espèces locales variées)
- Arbres fruitiers (espèces locales variées)
- Légumineuses fixatrices d'azote (espèces locales variées)
- Arbustes ou arbrisseaux pour les auxiliaires du jardin et la faune locale (espèces locales variées)

- Plantes compagnes du verger et du potager (espèces locales variées et sauvages)
- Cultures sur buttes (légumes + fruits)
- Verger-maraîcher + poules



Ambitions et indicateurs d'impacts

La démarche globale vise à renforcer la résilience de l'agriculture et ses capacités d'adaptation aux changements climatiques tout en ayant des impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Le présent projet de micro-ferme urbaine Capricorne entend approfondir et enrichir l'état des connaissances, en menant un projet de recherche-action intégrant pleinement les spécificités sociales, agronomiques et environnementales du territoire Marseillais. Il est également possible de souligner qu'un tel projet permet de mettre à disposition aux acteurs du territoire un espace démonstrateur, d'y envisager de multiples possibilités de mutualisations et d'y initier des projets communs de plus grande ampleur.

Ainsi, ce projet également recherche-action permettra de quantifier les différents impacts à travers des indicateurs. Cette étape est décrite dans la partie Méthodologie et phasage. Ces indicateurs chercheront à quantifier les impacts suivants :

Impacts socio-économiques

- Rapprocher les citoyens de la production agricole et de leur alimentation en favorisant le lien social.
- Via des ateliers hebdomadaires, sensibiliser à la production d'une alimentation durable et aux variétés méditerranéennes.
- Améliorer la sécurité alimentaire et en réduire la fracture tout en améliorant la qualité de vie des habitants des quartiers alentours.
- Créer des emplois et participer à l'attractivité du quartier en participant à la relocalisation de la filière (production, distribution, transformation, consommation).

Impacts sol et biodiversité

- Une grande butte « prairie-fourragère » ;
- Une végétation sélectionnée pour ses qualités biochimiques (plantes fixatrices d'azote, etc) qui favorise la restructuration et la stabilité du sol et crée également un milieu accueillant pour la biodiversité et les auxiliaires de jardin.
- Des buttes de cultures afin d'enrichir et de restructurer le sol par un apport de matière végétale et de produire des fruits et des légumes aux variétés locales, adaptées et saisonnalisées : automne-hiver et printemps-été.
- Expérimenter et capitaliser des résultats (rendements et récoltes, qualité du sol, biodiversité).

Impacts qualité de l'air

- Une haie vive dépolluante afin de contrer la pollution en métaux lourds provenant de la ville, de l'autoroute et des activités humaines alentours (entreprises, circulations...).
- Un verger tourné vers la production d'arbres fruitiers adaptés au climat méditerranéen et poumon vert du projet. Contribution à l'atténuation des effets d'îlots de chaleur urbain.
- Dans le cadre du projet DIAMS, la micro-ferme Capricorne a également pour vocation de participer à l'échange de données "air" permettant d'élaborer des plans d'action coordonnés à toutes les échelles territoriales et de mesurer les impacts à 3 et à 10 ans.

Méthodologie et phasage

Préalable - Concertation avec une pluralité d'acteurs

Cette première étape du projet vise à approfondir et enrichir collectivement le premier niveau d'analyse effectué par la Cité de l'agriculture dans le cadre de l'étude technique menée en 2018. Cette étape entend favoriser un ancrage fort du projet auprès des parties prenantes du territoire et de ses habitants.



Cette étape est envisagée pour :

- Animer une concertation et des espaces d'échanges auprès des habitants directement concernés par l'implantation de la micro-ferme ;
- Informer et mobiliser les partenaires susceptibles de prendre part au projet ;
- Réunir les acteurs du monde de la recherche pour définir avec eux les objectifs, indicateurs et les méthodologies retenues dans le cadre du projet.

Aux côtés des habitants et des parties prenantes, la Cité de l'agriculture prévoit ainsi de définir collectivement les contours du projet et de co-construire :

- le contenu d'activités éducatives et sociales de la micro-ferme ;
- une charte permettant de faire partager les valeurs et les objectifs ;
- la nature, la répartition des rôles et la typologie des partenariats envisagés avec les associations, entreprises et experts ;
- les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du projet.

Phase 1 - Expérimentation

Dans la continuité des enseignements issus de la première phase du projet, cette étape vise à :

- tester les premières activités socio-éducatives ;
- réaliser les premières cultures ;
- planter les premiers arbres ;
- mettre en place les premières activités co-construites avec les habitants et les parties prenantes du projet en partenariat avec le Cabanon Vertical.

Il ne s'agit pas ici uniquement de mettre en oeuvre les activités. Conformément au caractère pilote de ce projet mené dans une optique de recherche-action, cette étape permet:

- d'analyser les conditions de réussite ou d'échec des premières actions ;
- de recueillir les indicateurs liés au déroulement de ces premières activités.

Phase 2 - Analyse, capitalisation et modélisation

Alors que les activités testées au cours de l'étape précédente continuent d'être mises en oeuvre sur le terrain de Capricorne, cette étape s'appuie plus spécifiquement sur les différents organismes liés au monde de la recherche et les différents experts de la transition agroécologique mobilisés pour tirer les enseignements de ces deux premières années.

En lien avec les indicateurs élaborés au cours de la phase 1 et des activités testées depuis le démarrage de la phase 2, cette étape vise à analyser les indicateurs relatifs :

- aux rendements des différentes cultures
- aux actions de phytoremédiation et de dépollution des sols
- aux actions à visées socio-éducatives
- aux actions visant à limiter le changement climatique et à atténuer ses effets
- au maintien voire au développement de la biodiversité sur le site.

Le fruit de la collaboration avec les différents experts et acteurs du monde de la recherche débouche sur la création d'un livrable. Son format, sa nature exacte et son contenu sera déterminé collectivement par les membres du consortium.

Phase 3 - Réplicabilité

Cette étape finale permet de relier concrètement les résultats de la phase 3 et de déboucher sur la mise en place de quatre autres fermes.

La Cité de l'agriculture a établi un repérage du foncier disponible au sein de la métropole depuis 2015. Quatre terrains ont d'ores et déjà été pré-identifiés comme étant adaptés au déploiement d'activités d'agriculture urbaine dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille. Cette étape vise ainsi à s'appuyer sur les travaux de modélisation réalisés précédemment dans le cadre du projet, pour transférer les savoir-faire et connaissances acquises et favoriser l'émergence de quatre autres micro-fermes.

À travers son caractère expérimental, démonstratif et répliquable, l'ambition du projet Capricorne est d'être un maillon initiateur d'un futur réseau de ferme urbaine de La Cité de l'agriculture. Ce projet d'essaimage à l'initiative de La Cité de l'agriculture se nomme 'Cultivons Marseille'.

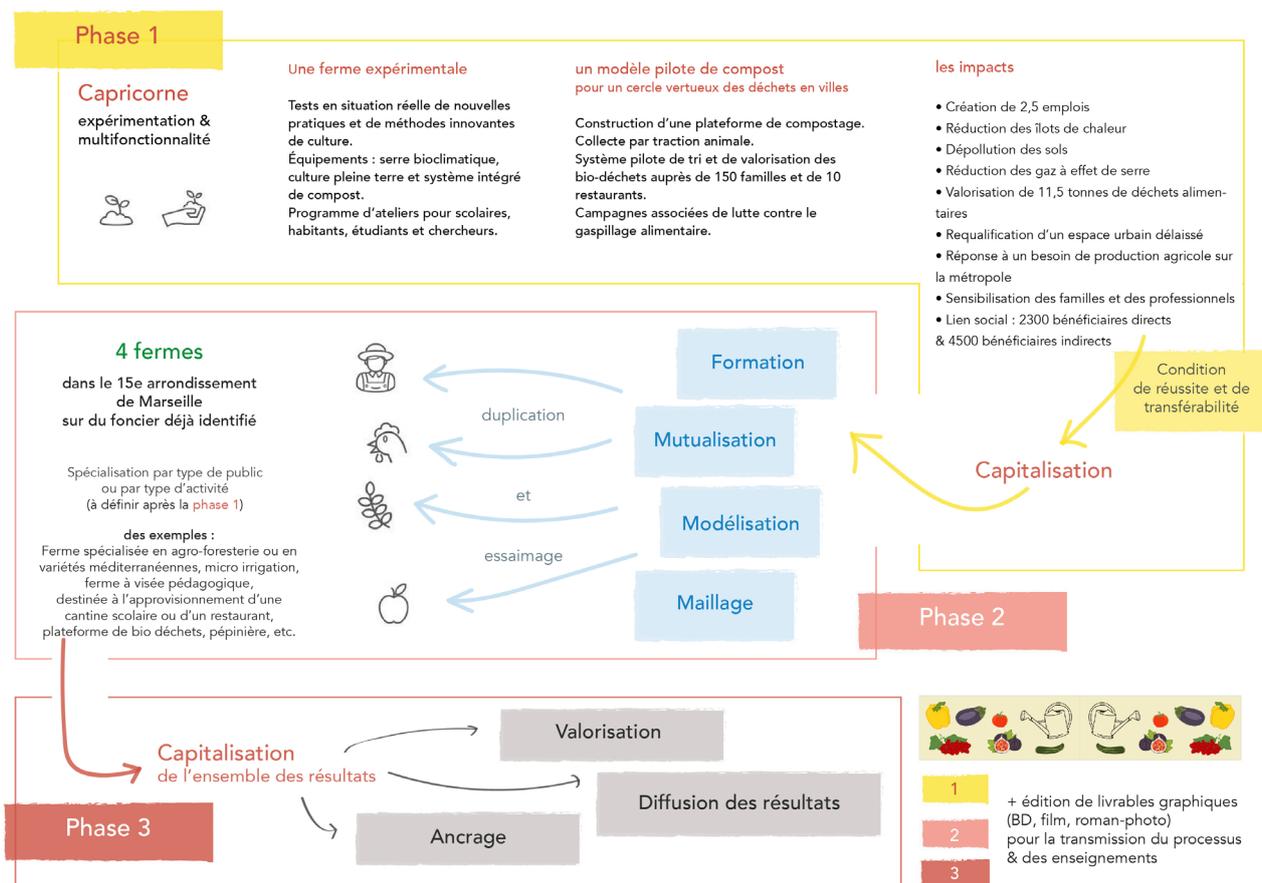
Des collectifs, porteurs de projets ou d'autres organisations pourront investir ces espaces et y porter des projets d'agriculture urbaine. L'appui technique du consortium pourra être mobilisé dans le cadre du projet "Cultivons Marseille !" lequel pourra directement utiliser les travaux de recherche-action effectués précédemment. En fonction de la volonté des porteurs de projets et de celle des groupes d'acteurs gravitant autour des projets, ces micro-fermes pourront se "spécialiser" sur une thématique ou remplir une fonction spécifique au sein de leur territoire.

Au-delà des quatre autres micro-fermes, le livrable capitalisant les enseignements du projet pourra notamment être diffusé par la Cité de l'agriculture et les membres du consortium afin de favoriser un effet multiplicateur du projet.

Planning des phases envisagées

Depuis juin 2018, la Cité de l'agriculture a conduit les actions suivantes :

- identification du terrain et de quatre autres adaptés à la mise en place de projet d'agriculture urbaine
- étude technique (potentiel du terrain, types d'activités envisageables, analyse du tissu social et études des sols).



Planning

Les quatre phases pourront s'articuler de la façon suivante :

- 2019 - 2020 : Préalable - Concertation
- 2020 - 2021 : Phase 1 - Expérimentation
- 2020 - 2021 : Phase 2 - Analyse, capitalisation et modélisation
- 2021 - 2022 : Phase 3 - Réplicabilité

Moyens et recherche de financement

De nombreuses démarches ont été lancées pour lever des fonds auprès de multiples instances, notamment le CD13, la Fondation de France, la Région SUD et le Conseil régional PACA.

Nous contacter

La Cité de l'agriculture
37 boulevard National
13001 Marseille

www.cite-agri.fr
contact@cite-agri.fr

